Culture Presse
Union des commerçants des loisirs et de la presse

Edito de Pascal Leroy : "Notre métier se dote d'une convention collective !"

lun 04/10/2021 - 17:07

Chère consœur, cher confrère,

Nous l'attendions depuis plusieurs mois, et c'est maintenant chose faite : notre profession est officiellement dotée d'une convention collective nationale. Jusqu'à présent, un marchand de presse et de jeux pouvait par défaut adhérer à la convention de la librairie, de la papeterie ou d'autres secteurs connexes : mais rien de spécifique ne lui était destiné.

L'avenant du 6 mai 2020 relatif à l'extension du champ d'application aux commerçants de presse et de jeux de hasard ou pronostics a été étendu par arrêté ministériel du 17 septembre 2021, paru au Journal Officiel du 28 septembre 2021. Cet avenant entrera en application le 1er décembre 2021 et s'appliquera donc aux commerçants de presse et de jeux à partir de cette date.

Vous le savez, l'Etat a entamé un chantier de restructuration des branches pour remédier à l'éparpillement conventionnel, dynamiser la négociation collective et mutualiser les moyens. Nous sommes ainsi passés de 700 conventions collectives nationales en 2015 à environ 200 aujourd'hui. Les secteurs ou professions qui restent à l'écart sont progressivement rattachés à des conventions existantes, parfois contre leur gré. Fidèle à notre éthique, nous avons préféré anticiper cette évolution inéluctable et nous mettre au travail, plutôt que de subir et réagir dans l'urgence mais trop tard… Ainsi, plutôt que de se voir imposer une extension moins pertinente, nous avons préféré choisir sereinement la convention la plus proche des spécificités de notre métier et qui soit la moins contraignante pour les petits entrepreneurs que nous sommes. Nous nous sommes ainsi rapprochés de la branche des Commerces de détail non-alimentaires (CDNA) , qui représente la famille des commerces de proximité.

En devenant acteur du dialogue social, Culture Presse démontre sa représentativité professionnelle, mais surtout les marchands de presse et de jeux vont pouvoir donner un cadre juridique et social à leurs salariés. Cette convention collective, avec finalement peu de contraintes nouvelles, rendra notre métier plus attractif et structuré vis-à-vis des collaborateurs dont nous avons besoin et qu'il nous faut attirer. En devenant acteur du dialogue social, nous contribuons à professionnaliser notre activité et pérenniser nos affaires !

Pascal Leroy, Membre du Bureau national en charge du paritarisme et de la formation

---